

REDICTION : ROUBAIX, rue Richier-Lenoir, 13, près du théâtre du Fossouy. — (Téléphone 061)

Bureau administratif : Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr. Nord et Départements limitrophes : Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PAIX DES ANNONCES : ANNONCES : O fr. 80 la ligne RECLAMES : O fr. 20 FAITS DIVERS : O fr. 75 LOCALES : 1 fr. 50

A LIRE

EN 2<sup>e</sup> PAGE

LA SUITE DES DEBATS A LA CHAMBRE DES DEPUTES

EN 6<sup>e</sup> PAGE

LE RESULTAT DES COURSES DE SAINT-CLOUD

Le Salaire et sa Protection

Le contrat de travail est le contrat par lequel une personne s'engage à travailler pour une autre qui s'oblige à lui payer une somme convenue appelée salaire. On voit que le salaire est un fait destiné à satisfaire à la part de bénéfices aléatoire et variable à laquelle l'ouvrier est appelé à participer...

Il y a une vingtaine d'années que nous sommes entrés dans cette France et il n'est pas sans intérêt d'examiner le chemin parcouru. Avant ce mouvement de la législation l'ouvrier subissait des retenues en vue de versements aux Compagnies d'assurances contre les accidents du travail...

Louis DUTROY

L'ELECTION SENATORIALE

et la presse du Nord

Le Réveil du Nord exulte, comme on pouvait s'y attendre, il a assumé sa vengeance contre notre ami Lepéz, et il espère avoir dit profondément les radicaux et radicaux-socialistes.

C'est toujours, on le voit, le même manège par lequel le Réveil essaie de justifier son odieuse campagne contre M. Lepéz, son mépris affiché de toute doctrine républicaine.

On ne pouvons que répéter qu'il n'y a point d'alliance entre les radicaux et les électeurs de bienfaisance. Les candidats radicaux arrivés seconds, se bornent à une certaine concession de programme ni aucune compromission à demeurer sur les rangs au second tour de scrutin, considérant, selon l'expression même de M. Ghesquière, que « le péril réactionnaire n'existerait pas ».

Quant à M. Myrthes, dont M. Degay, directeur du Petit Catésien, et candidat aux élections de la semaine dernière, disait, il y a un quart de siècle, qu'il avait trouvé le moyen d'entrer en scène, on remarquera que le Réveil aussi bien que le Travailleur et l'Humanité, lui rendent toute leur bienveillance et toute leur mansuetude.

La Presse Parisienne

Le Radical

Le Parti radical et radical-socialiste a remporté hier une grande victoire dans le Nord, victoire due à la discipline républicaine et à l'union des forces radicales.

Notre ami le docteur Debièvre, le vaillant héros de la grande affaire de la République laïque et sociale dans le Nord, qui tant de fois vit se dresser contre lui la coalition des radicaux, des progressistes et des républicains timorés, qui jamais ne consentit aux trahisons par lesquelles il eût pu assurer son succès, est enfin récompensé de son énergie et de sa loyauté par les suffrages de tous les républicains de gauche. Sa victoire est un triomphe pour le Bloc.

Le nouveau sénateur du Nord est professeur d'anatomie à la faculté de médecine de Lille. Depuis vingt ans il a participé à toutes les luttes politiques. L'ancien militant, partisan avéré de l'alliance avec les socialistes, il n'a cessé de combattre aux côtés de ceux qui considèrent le concours comme indispensable aux réformes sociales. Il fut à diverses reprises élu au Conseil municipal de Lille et porté à la mairie comme adjoint par l'Union radicale et radical-socialiste. Il doit cette fois encore, sa victoire à la discipline loyale des socialistes et des radicaux du Nord, dont toutes les voix sont allées à la défense du cléricisme et de la réaction capitaliste, et puissamment enroué dans cette grande région industrielle.

L'antisémite Libre Parole fume. Son orgueil est irrité. Un Sénateur a été élu hier aux cris de : « A bas la casquette ! » La F. M. Debièvre, le célèbre fabricant de fiches, remplacera au Luxembourg M. Alfred Girard.

La Chambre des Députés

La Chambre a continué la discussion du budget de la Guerre et, par 491 voix contre 37, a adopté le projet de retraites des Cheminots.

SÉANCE DU MATIN

Le Budget de la Guerre

M. Klotz, élu vendredi vice-président de la Chambre, fait ses débuts au fauteuil présidentiel. Diverses observations ont été présentées par MM. Borès (Lain-à-Garonne) sur l'ajournement des promotions d'officiers en 1905 prévu par le ministre actuel pour le encouragement aux sociétés de préparation militaire ; Fille, sur l'amélioration de cheval de cavalerie et le régime de la remonte. M. Tournade, rapporteur, a répondu à ces observations et a communiqué de leurs notes aux officiers, a signalé le cas de capitaine Coltes, président de la commission française de délimitation de Cameroun.

Cet officier, écrit-il, a des notes excellentes, mais il est capitaine depuis onze ans ; et cependant il attend encore son avancement. Pourquoi ? Parce qu'un mois à son dossier une note secrète ; en 1905, M. Millière-Lacroix, ministre des colonies, l'a frappé d'une note secrète. On reviendra, a-t-il ajouté, sur cette question au moment de la discussion de la N'Goko-Sangha ; il n'en est pas moins certain que le capitaine Coltes s'est relevé de cette note secrète.

M. Albert Thomas propose un article ainsi conçu : « Les agents des services sédentaires nommés à des régiments de retraites antérieurs à la loi de 1900 prévoyant un âge de retraite inférieur à celui qui se trouve dans ledit règlement de retraites, ont droit de bénéficier de la loi de 1900 s'ils ont opté pour la loi de 1900 ».

Le résultat officiel de l'élection

Bulletin remis à la section : 2.668

Bulletin comptés dans le dépouillement : 2.662

Bulletins réservés à la décision du bureau du collège électoral : 2.664

M. Debièvre : 2.665 suffrages

M. Ghesquière : 1.141 suffrages

Divers : 81

Nuls : 27

On peut juger par là comment, dans ces trois journaux, on écrit l'histoire.

Aq. ministere du Travail

L'APPLICATION DES LOIS SOCIALES

M. Paul-Boncour, ministre du Travail, a reçu, au cours de la matinée d'hier, tous les inspecteurs divisionnaires du travail relevant de son département et est entré en conférence avec eux sur diverses questions soulevées par l'application des lois sociales dans leurs circonscriptions respectives.

Il leur a également fait part de son intention de fonder dans chacune de leurs circonscriptions une des caisses régionales de retraites prévues par la loi de 1900 et qui doivent être administrées par des délégués élus des ouvriers et des patrons.

Il les a invités à apporter tout leur concours à l'organisation de ces caisses, d'une façon générale, à l'application de la loi des retraites.

LA CHASSE EN PLAINE

Dans sa séance du 14 mars, le Sénat a approuvé définitivement le projet de loi proposé, inspiré par le Saint-Hubert-Club de France, et dont le but est de réserver des départs à été assurés grâce à la campagne inlassable menée par le dévoué président de cette puissante Association, M. Raymond, ancien ministre de l'Agriculture, avait promis de faire revivre ce projet de loi devant le Sénat, de façon à ce qu'il pût être appliqué avant l'époque des prochaines élections. M. Parna, successeur de M. Raymond, s'est tenu à honneur de terminer l'œuvre entreprise par son prédécesseur, et le premier acte, pour ainsi dire, de son ministère, a été le vote de cette loi importante.

Monsieur le Ministre, je suis sûr que c'est d'après vos instructions que M. Debièvre, le directeur général des eaux et forêts, a bien voulu me téléphoner hier son bon accueil.

Je vous remercie au nom du S. H. C. F. de votre précieuse intervention, intermédiaire de la dédicace et la copolier, le transport et le travail des eaux et forêts.

Vous savez, monsieur le ministre, que cette modification à la loi de 1844 est l'œuvre de M. H. C. F. La bonne nouvelle que vous avez bien voulu me faire transmettre est donc un don de votre amitié et de votre nouveau ministre à notre grande association, particulièrement heureuse de ce succès législatif.

J'espère que la nouvelle loi pourra être promulguée en temps utile pour empêcher, de cette année, le véritable scandale des vols de perdrix et la dévastation systématique des chasses de plaine non gardées ou insuffisamment gardées.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, avec tous nos remerciements, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président du S. H. C. F. Comte Clary

Les retraites des cheminots

M. Ch. Dumont, ministre des travaux publics, a fait une courte déclaration protestant dans quelles conditions les ministres anciens des chemins de fer ont été admis à bénéficier de l'ineffectuelle interprétation d'un mot jugé précédemment en ce débat.

M. Albert Thomas propose un article ainsi conçu : « Les agents des services sédentaires nommés à des régiments de retraites antérieurs à la loi de 1900 prévoyant un âge de retraite inférieur à celui qui se trouve dans ledit règlement de retraites, ont droit de bénéficier de la loi de 1900 s'ils ont opté pour la loi de 1900 ».

M. Ch. Dumont, d'accord avec la commission, combat cet amendement.

Thomass a été entendu et amendement repoussé. On passe l'article qui prévoit la constitution d'un nouveau texte.

Un amendement Reinach

M. Théodore Reinach dit qu'il avait présenté sur l'article 2 la motion suivante : « Les charges en capital résultant de l'application de l'article précédent, seront supportées par le budget général de l'Etat d'un côté, par les compagnies d'un autre côté, et par l'administration des chemins de fer de l'Etat d'un autre côté, dans les conditions prévues par un accord à intervenir entre l'Etat et les Compagnies, dans le délai de deux mois, à dater de la promulgation de la présente loi. Les Compagnies de chemins de fer et l'administration des chemins de fer de l'Etat pourront être autorisées à procurer, au moyen d'émissions d'obligations, les fonds nécessaires pour faire face à la dépense en ce qui les concerne. »

Le Gouvernement ayant modifié le résumé de son amendement, M. Reinach a dit qu'il supprimait la dernière phrase de son amendement.

Il demande que les charges complémentaires créées par la nouvelle loi, soient réparties équitablement entre l'Etat et les Compagnies. Pourquoi les Compagnies de chemins de fer seraient-elles traitées autrement que les industriels dans la loi sur les retraites ouvrières ?

M. Chéroux, rapporteur, a dit que le Parlement pouvait bien faire, par une loi, ce que le Ministre ne peut pas faire par décret. Il n'est pas en fait d'un décret ordonnant, mais d'un décret rendu sur avis contraire du Conseil d'Etat. De quel droit le Parlement modifierait-il le décret de la loi ?

M. Lebrun, dans son rapport, a dit qu'il n'est pas possible de faire un décret sur avis contraire du Conseil d'Etat. De quel droit le Parlement modifierait-il le décret de la loi ?

M. Lebrun, dans son rapport, a dit qu'il n'est pas possible de faire un décret sur avis contraire du Conseil d'Etat. De quel droit le Parlement modifierait-il le décret de la loi ?

M. Lebrun, dans son rapport, a dit qu'il n'est pas possible de faire un décret sur avis contraire du Conseil d'Etat. De quel droit le Parlement modifierait-il le décret de la loi ?

M. Lebrun, dans son rapport, a dit qu'il n'est pas possible de faire un décret sur avis contraire du Conseil d'Etat. De quel droit le Parlement modifierait-il le décret de la loi ?

Le résultat officiel de l'élection

Bulletin remis à la section : 2.668

Bulletin comptés dans le dépouillement : 2.662

Bulletins réservés à la décision du bureau du collège électoral : 2.664

M. Debièvre : 2.665 suffrages

M. Ghesquière : 1.141 suffrages

Divers : 81

Nuls : 27

On peut juger par là comment, dans ces trois journaux, on écrit l'histoire.

Le résultat officiel de l'élection

Bulletin remis à la section : 2.668

Bulletin comptés dans le dépouillement : 2.662

Bulletins réservés à la décision du bureau du collège électoral : 2.664

M. Debièvre : 2.665 suffrages

M. Ghesquière : 1.141 suffrages

Divers : 81

Nuls : 27

On peut juger par là comment, dans ces trois journaux, on écrit l'histoire.